



Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du Lot



AR Prefecture

046-284600020-20241201-2024_11_56-AR
Reçu le 02/12/2024
Publié le 02/12/2024

Gestion des Carrières n°2024-11-56

**ARRETE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE
DONNANT ACCES AU GRADE
DE CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

La Présidente du CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOT,

VU, le code général de la Fonction Publique,

VU, le décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale, modifié,

VU, le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale, modifié,

VU, le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, notamment l'article 30,

VU, le décret n°2023-1272 du 26 décembre 2023 modifiant les dispositions statutaires relatives à la promotion interne dans la fonction publique territoriale,

VU, la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, supprimant la compétence des CAP en matière de promotion,

VU, l'arrêté n°21-04-15 portant établissement des lignes directrices de gestion relative à la promotion interne en date du 29 avril 2021,

Considérant que deux recrutements ont eu lieu auprès des collectivités affiliées au Centre de Gestion,

Considérant qu'une inscription sur la liste d'aptitude est possible au titre de la promotion interne,

Considérant l'examen de l'ensemble des dossiers par Madame Véronique ARNAUDET, Présidente du Centre de Gestion,

ARRETE

Article 1 : en application de l'article L523-1 du code général de la Fonction Publique, la liste d'aptitude donnant accès au grade de **CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE** par voie de promotion interne est établie comme suit :

Monsieur William PONCEAU – Commune de Saint-Céré

Article 2 : la liste d'aptitude prend effet au **1^{er} décembre 2024**

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise au représentant de l'Etat.

CDGFPT du LOT

12, avenue Charles Pillat
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95

Courriel : contact@cdg46.fr

Site : www.cdg46.fr

Siret : 284 600 020 00028

Fait à Pradines, le 22/11/2024

La Présidente,

Mme Véronique ARNAUDET

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'en application des dispositions du décret N° 65-29 du 11 Janvier 1965, modifié, les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse et ce dans un délai de deux mois à compter de la date de leur notification.

PROMOTION INTERNE

CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

NOMBRE DE POSSIBILITE(S) : 1

NOMBRE DE RECRUTEMENT(S) : 2

A savoir :

- Monsieur Olivier PRUVOST – Commune de Cahors
- Monsieur Luc ABAD – Commune de Souillac